



## Conseil de sécurité

Cinquante-deuxième année

### 3815<sup>e</sup> séance

Vendredi 12 septembre 1997, à 11 h 20

New York

*Provisoire*


---

<i>Président :</i>	M. Richardson . . . . .	(États-Unis d'Amérique)
<i>Membres :</i>	Chili . . . . .	M. Larraín
	Chine . . . . .	M. Qin Huasun
	Costa Rica . . . . .	M. Sáenz Brolley
	Égypte . . . . .	M. Elaraby
	Fédération de Russie . . . . .	M. Fedotov
	France . . . . .	M. Dejammet
	Guinée-Bissau . . . . .	M. Cabral
	Japon . . . . .	M. Konishi
	Kenya . . . . .	M. Mahugu
	Pologne . . . . .	M. Włosowicz
	Portugal . . . . .	M. Brito
	République de Corée . . . . .	M. Park
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord . . . . .	Sir John Weston
	Suède . . . . .	M. Dahlgren

## Ordre du jour

Examen du projet de rapport du Conseil de sécurité à l'Assemblée générale

*La séance est ouverte à 11 h 20.*

### **Remerciements au Président sortant**

**Le Président** (*interprétation de l'anglais*) : Étant donné que c'est la première séance du Conseil de sécurité pour le mois de septembre, je voudrais saisir cette occasion pour rendre hommage, au nom du Conseil, à S. E. Sir John Weston, Représentant permanent du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord auprès de l'Organisation des Nations Unies, pour la manière dont il a présidé le Conseil de sécurité pendant le mois d'août 1997. Je suis certain de me faire l'interprète de tous les membres du Conseil en exprimant notre profonde reconnaissance à l'Ambassadeur Weston pour le grand savoir-faire diplomatique avec lequel il a dirigé les travaux du Conseil le mois dernier.

### **Adoption de l'ordre du jour**

*L'ordre du jour est adopté.*

### **Examen du projet de rapport du Conseil de sécurité à l'Assemblée générale**

**Le Président** (*interprétation de l'anglais*) : Le Conseil va maintenant procéder à l'examen de son rapport annuel à l'Assemblée générale, dont le projet a été établi par le Secrétariat. Les membres du Conseil sont saisis du projet de rapport du Conseil de sécurité à l'Assemblée générale pour la période allant du 16 juin 1996 au 15 juin 1997, tel qu'il a été distribué par le Sous-Secrétaire général aux affaires politiques le 27 août 1997, et de son rectificatif.

Je tiens à remercier le Secrétariat du travail qu'il a accompli pour élaborer ce rapport descriptif.

Je donne maintenant la parole au Sous-Secrétaire général M. Fall, qui va faire une déclaration explicative.

**M. Fall** (Sous-Secrétaire général aux affaires politiques) : Le projet de rapport annuel du Conseil de sécurité

pour la période allant du 16 juin 1996 au 15 juin 1997, qui doit être présenté à l'Assemblée générale des Nations Unies, en application du paragraphe 3 de l'Article 24 et du paragraphe 1 de l'Article 15 de la Charte des Nations Unies, a été établi par le Secrétariat suivant le nouveau mode de présentation que le Conseil de sécurité a adopté en 1974 et qu'il a modifié de nouveau en 1985, 1993, 1994 et 1995.

Dans sa présentation actuelle, le projet de rapport répertorie les activités du Conseil et en donne une brève description. À la demande du Conseil de sécurité, les activités de chaque comité des sanctions y sont décrites, en introduction, de façon plus détaillée que les années précédentes. On y trouve également la liste des réunions de pays fournisseurs de contingents que le Président du Conseil de sécurité a présidées au cours de la période considérée.

Le Sous-Secrétaire général aux affaires politiques a fait distribuer ce projet de rapport, le 29 août 1997, aux membres actuels du Conseil de sécurité ainsi qu'aux membres dont le mandat a expiré le 31 décembre 1996, à savoir l'Allemagne, le Botswana, le Honduras, l'Indonésie et l'Italie, afin qu'ils l'examinent et, le cas échéant, formulent des observations. Des rectificatifs contenant les modifications proposées par des membres du Conseil et par le Secrétariat leur ont également été distribués.

**Le Président** (*interprétation de l'anglais*) : Puis-je considérer que le projet de rapport, tel qu'il a été modifié, est adopté par le Conseil?

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

Cette décision sera consignée dans une note du Président du Conseil de sécurité, qui sera publiée sous la cote S/1997/706.

Le Conseil de sécurité a ainsi achevé l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

*La séance est levée à 11 h 25.*